Le bois de paillage

Le Syndicat Centre Hérault vend un bois de paillage issu de la valorisation des végétaux.

Etalé au pied des arbustes, des arbres et plantations, le bois de paillage est une couverture pour vos sols :

- maintient l'humidité et permet des économies d'eau
- limite les adventices (les mauvaises herbes) et évite le désherbage
- améliore la vigueur des plantes en apportant dans la durée de la matière organique au sol et en attirant de nombreux micro-organismes bénéfiques
- protège les plantes du gel

CONSEILS d'utilisation

- Répandre le bois de paillage en surface du sol, sur une épaisseur de 8 cm tassés autour des arbres, des arbustes et des fleurs. Sinon, des adventices comme le chiendent ont tendance à se développer.
- Avant de pailler, pensez à intégrer le système d'arrosage nécessaire.
- Pour une surface de 10 m² (soit 0,8 m³), prévoir environ 120 kg (soit 12 kg par m²) de bois de paillage. Il vous en coûtera 6 €*.
- L'efficacité et la durée de vie du paillage est comparable à celle de l'écorce de pin. Au delà de 2 ans, il est utile de recharger le paillage de quelques centimètres.
- Le bois de paillage permet aussi d'aménager des allées.

* Ces conseils sont donnés à titre indicatif sous réserve des flux préconisés sur la fiche produit délivrée lors de l'achat du bois de paillage.

Flashez ce QR code pour voir nos tarifs !

SERVICE COMMERCIAL

Ouvert du lundi au vendredi
de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h

CONTACT : SÉBASTIEN PIERNAS

04 30 49 13 59 - 06 65 34 77 44
sebastienpiernas@syndicat-centre-herault.org

ADRESSE ET ACCÈS

Route de Canet BP29 - 34800 ASPIRAN
Sur la D130 entre Canet et Aspiran ou sur la A75 sortie Clermont l'Hérault, direction Canet puis Aspiran.

syndicat-centre-herault.org - 04 67 88 18 46

Syndicat Centre Hérault

Centre Hérault

NOS PRODUITS

DE LA PLATEFORME DE COMPOSTAGE

Livraison possible à partir de 10 tonnes !

Le Syndicat Centre Hérault est en charge du traitement des déchets sur les territoires du Clermontais, du Lodevois et Larzac et de la Vallée de l'Hérault. Depuis 2003, sa plateforme de compostage industrielle située à Aspiran (certifiée ISO 14001 et 9001) utilise la collecte des déchets alimentaires et des végétaux du territoire pour les transformer en composts et bois de paillage. Il a participé à la création du « **Réseau Compost plus** » pour partager son expérience avec d'autres collectivités. Ce réseau a contribué à faire progresser les pratiques en France.

Quel produit répond à votre besoin ?

- **LE COMPOST STRUCTURANT** :
pour structurer votre sol afin de faciliter la croissance des racines et le travail du sol ainsi qu'apporter une meilleure rétention de l'eau et des sels minéraux.

- **LE COMPOST CROISSANCE** :
pour fertiliser votre sol afin de renforcer la résistance des plantes aux maladies et apporter des éléments fertilisants sur plusieurs années.

- **LE BOIS DE PAILLAGE** :
pour maintenir l'humidité, éviter les mauvaises herbes et protéger les plantes du gel.

Pourquoi faire des apports réguliers de compost ?

La matière organique présente dans le sol (humus) constitue « la nourriture* » naturelle de la biologie du sol et des plantes. Elle est « consommée » et disparaît naturellement au fil des ans, notamment en cas de culture intensive. L'apport régulier de compost, riche en matière organique, permet de recharger le sol en matière organique et ainsi d'entretenir sa fertilité.

* L'apport d'engrais minéral nourrit ponctuellement les plantes, mais ne compense pas la perte régulière de matière organique du sol. C'est pourquoi en cas d'emploi d'engrais minéral, il est recommandé d'apporter du compost ou tout autre matière organique en complément.

Le compost croissance

Le compost croissance est un amendement organique dont l'effet fertilisant est renforcé.

Il est issu d'un mélange de végétaux, de fruits, de légumes et d'une grande diversité d'éléments biodégradables.
Il est criblé à une maille fine de 10 mm.

La richesse de sa composition permet un apport d'éléments fertilisants (N, P, K, oligo-éléments) plus varié et conséquent qu'un compost traditionnel de végétaux.

Ses fines particules facilitent la décomposition entrainant une libération plus rapide des éléments fertilisants.

Utilisation recommandée

Potager, arbres fruitiers, jardinières… toujours en mélange avec la terre de plantation.

Le compost structurant

Le compost structurant est un amendement organique dont l'effet structurant est renforcé sur le long terme.

Il est composé à 100% de végétaux.
Il est criblé à une maille moyenne de 20 mm.

Ses fragments de taille plus importante sont très riches en matière organique dont la décomposition sera plus lente.

Utilisation recommandée

Amendement organique de plein champ, plantations pérennes : pelouses, haies, arbres… toujours en mélange avec la terre de plantation.

CONSEILS d'utilisation de nos composts

Les quantités employées* :

- **en plein champs :** 10 t / hectare
- **dans les potagers :** 5kg/m²

1 fois par an, 1 mois avant la plantation ou juste après la récolte.

En pleine terre : mélanger le compost sur les 10 premiers centimètres du sol.
Trou de plantation : mélanger le compost (1 volume) à la terre de plantation (2 volumes)
Jardinières et pots : 1 volume de compost pour 2 volumes de terre.

ATTENTION, NE JAMAIS UTILISER LE COMPOST PUR CAR IL EST TRÈS CONCENTRÉ.

* Informations générales indicatives, la fiche produit fournie lors de l'achat du compost précise les doses maximales d'emploi préconisées en fonction des cas.

Comment sont fabriqués nos composts ?

La plateforme de compostage du Syndicat Centre Hérault fabrique du compost avec les végétaux déposés en déchèterie et les déchets alimentaires, collectés par les Communautés de Communes du Clermontais, du Lodevois et Larzac et de la Vallée de l'Hérault.

Le PROCESS du compostage

1. Réception et contrôle des apports collectés
2. Mise en pré-fermentation avec broyage des végétaux et arrosage régulier
3. Mise en casier de fermentation : aération, retournement, arrosage, montée en température (60° à 70°C) et analyse.
4. Maturation : contrôles et suivi de l'humidité des andains, puis criblage à maturité pour obtenir du compost et du bois paillage.
5. Stockage et affinage pour une mise en vente des lots après validation des analyses

Certifications et labels de conformité

- La plateforme de compostage du Syndicat Centre Hérault répond aux exigences des normes **ISO 9001** et **14001**.
- Les composts, conformes à la norme **NFU-44051**, sont **certifiés « Matières fertilisantes utilisables en Agriculture Biologique »** et **labellisé ASQA** (Amendement Sélectionné Qualité Attestée).
- Afin d'assurer la conformité et la qualité de nos produits, plusieurs analyses sont réalisées. Pour connaître la liste des éléments analysés, se référer à la fiche produit fournie au moment de l'achat.

Certifié par BUREAU VERITAS Certification

Produit utilisable en agriculture biologique – conformément au règlement CE n°834/2007

ASQA – Amendement Sélectionné Qualité Attestée